

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES



ROUTE

ORGANISATION D'UN NATIONAL CYCLOSPORT

ORGANISER un Championnat national UFOLEP implique l'acceptation sincère et sans réserve de ce cahier des charges et son application.

1. ÉCHEANCIER.....	2
2. ACTE DE CANDIDATURE	3
3. DOSSIER DE CANDIDATURE	3
4. PARTENARIATS	4
5. DISPOSITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES.....	4
5.1. Le championnat.....	4
5.2. Le circuit	4
5.3. Sécurité du circuit	4
5.4. Signaleurs	4
5.5. Catégories d'âges	4
5.6. La zone de départ (extérieur du circuit).....	5
5.7. Ordre d'appel des concurrents	5
5.8. Les remplaçants.....	6
5.9. Le podium technique.....	6
5.10. Les véhicules techniques	6
5.11. Structure de la caravane technique	7
5.12. Zone d'arrivée	7
5.13. Podium protocolaire d'arrivée	7
5.14. Aide et assistance aux concurrents.....	8
5.15. Réseau d'information.....	8
5.16. Commissaires de course	8
6. DOSSIER A ENVOYER AUX DEPARTEMENTS	8
7. LES ENGAGEMENTS.....	8
8. L'ACCUEIL.....	9
9. VERIFICATIONS LICENCES ET CARTES.....	9
10. CONTROLE DES VELOS	10
11. INFRASTRUCTURES.....	10
12. RECEPTION PROTOCOLAIRE PAR LA MAIRIE	11
13. HEBERGEMENT DES OFFICIELS.....	11
14. SECURITE.....	11
15. CONFORT, HYGIENE, PROPLETE	11
16. CONTROLES MEDICAUX	11
17. REMISE DES RECOMPENSES	12
18. INDEMNISATIONS PREVUES	12
19- ROLE DE LA COMMISSION NATIONALE :.....	13
1. Avant la manifestation :.....	13
2. Pendant l'accueil des délégations :.....	13
3. Pendant le déroulement des différentes épreuves :.....	13

1. Échéancier

À tout moment les Comités départementaux peuvent, s'adressant à la Commission Nationale, se procurer le cahier des charges relatif à l'organisation de ces championnats Nationaux.

L'acte de candidature des Comités Départementaux, signé par le Président du Comité départemental, doit parvenir¹ à la CNS² entre 19 et 23 mois avant la date présumée de l'épreuve (3e week-end de mai chaque année). La CNS adressera un accusé de réception.

Doit être joint un dossier sommaire comportant notamment le descriptif du circuit envisagé (plan de situation, tracé, profil), les conditions d'accueil envisagées (hébergement, restauration,...) ainsi que les aménagements annexes et tous renseignements jugés utiles et complémentaires importants.

Un membre de la CNS (le responsable technique du VTT) viendra sur place, visiter³ le site, ou les sites concernés, le circuit, les infrastructures, etc. Il profitera de l'occasion pour expliciter et commenter les aspects financiers du cahier des charges.

Au plus tard, 15 mois⁴ avant la date prévue de la compétition, la CNS désigne le Comité départemental auquel elle va demander d'organiser.

Les organisateurs doivent être présents sur l'édition précédente du Championnat national UFOLEP de la spécialité et se faire connaître auprès des officiels présents.

Quatre mois avant la date de la manifestation, si le Comité départemental organisateur envisage, à l'occasion de ce championnat, d'honorer un ou des militants, il doit prendre contact avec la Commission Nationale des Récompenses.

Au plus tard 4 mois avant la date de la manifestation, la CNS envoie le dossier d'organisation type au Comité départemental qui le complète et le personnalise, puis le retourne au responsable administratif de la CNS pour mise en ligne sur le site « activites-cyclistes-ufolep.info ».

Trois mois avant la date de la manifestation, remplir le dossier administratif de demande d'autorisation préfectorale.

Deux mois avant la date le département organisateur de la manifestation, doit faire le point sur les récompenses avec le responsable de la CNS

- coupes, trophées, achetés par le Comité départemental
- breloques : fournies par l'Echelon national
- fanions: fournis par l'Échelon national
- maillots : apportés par la Commission Nationale.

¹ chaque année à partir du 1er juin et jusqu'au 31 octobre de l'année en court.

² au Responsable Administratif et sportif et au responsable technique de la discipline

³ La visite est prévue 19 à 16 mois avant l'épreuve nationale entre le 1er novembre et le deuxième week-end de février de l'année suivante.

⁴ Le dernier week-end de février ou le premier de mars chaque année.

Dans les deux mois qui suivent la manifestation, le Comité départemental organisateur enverra au Responsable de la CNS et au responsable technique VTT, un rapport complet sur le déroulement de la manifestation en faisant apparaître en particulier les difficultés rencontrées. Joindre brochures, photos, coupures de journaux...

Dans les le mois qui suit la manifestation, le Comité départemental enverra au service communication, un article accompagné d'une ou plusieurs photos pour insertion dans En Jeu.

Le plus rapidement possible, après la manifestation, le comité départemental adressera au responsable de la gestion administrative et sportive et financière de la CNS le bilan financier.

2. Acte de candidature

Il doit être adressé par le Président du Comité départemental intéressé, au Responsable de la Commission Nationale Activités Cyclistes. Y joindre un dossier de présentation de l'épreuve (voir ci dessous).

Daniel MANUEL
Responsable de la Gestion
Administrative, Sportive et Financière
13 Ter Avenue Raymond Sommer
31480 CADOURS

3. Dossier de candidature

Présentation de l'activité dans le département :

- Composition de la Commission technique départementale
- Nombre d'associations pratiquant la discipline
- Effectifs: adultes, jeunes, masculins, féminins
- Nombre d'organisations dans la saison dans la spécialité.

Pour la partie administrative :

- coordonnées complètes du correspondant

Pour la partie technique :

- le repérage géographique précis du lieu prévu;
- le circuit : longueur, profil ; les sites d'arrivée et de départ ;
- la prise en compte des restrictions à la circulation automobile des riverains;
- les infrastructures d'accueil: salle pour la remise des dossards;
- les capacités de restauration. Eventuellement, les possibilités d'hébergement collectif.
- la salle aménagée pour la remise protocolaire (400 places assises au minimum);
- les facilités d'accès (route, rail, air) ;
- tout autre renseignement éventuel dont la connaissance facilite l'avancement du projet.

4. Partenariats

Avant de rechercher des partenaires locaux, il est indispensable que le Comité organisateur prenne contact avec le responsable administratif de la CNS. Activités Cyclistes, pour connaître la liste des partenaires nationaux de l'UFOLEP. Ceux-ci ont toujours priorité sur les partenaires locaux.

5. Dispositions techniques spécifiques

5.1. Le championnat

Il est organisé le chaque année le second week end de juillet. Les compétitions sont étalées sur deux jours samedi et dimanche.

5.2. Le circuit

Longueur : 10 à 15 kilomètres, il doit comporter une difficulté notable propre à le rendre sélectif.

Distances :

- 80 à 90 kilomètres pour les Adultes Masculins 19/29ans, 30/39ans et 40/49 ans ;
- 70 à 80 kilomètres pour les Adultes Masculins 17/18 ans et les Adultes Masculins 50 ans et plus ;
- 40 à 50 kilomètres pour les Jeunes Masculins 15/16 ans et les Adultes féminines 17/29 ans , 30/39 ans et 40 ans et plus.
- 25 kilomètres pour les Jeunes Masculins 13/14 ans

5.3. Sécurité du circuit

- Lors de l'établissement du dossier de demande d'autorisation préfectorale, demander l'interdiction de la circulation en sens inverse des courses. Cela entraînera l'obligation de mise en place de déviations, en étroite collaboration avec les services de l'Équipement et de la Gendarmerie.
- Il restera cependant à prévenir tous les riverains du circuit et à régler leurs possibilités de déplacement sans gêner le déroulement de la course.
- Il est cependant indispensable de :
 - Flécher très visiblement le circuit pour éviter toute erreur de parcours ;
 - Signaler les imperfections du sol qui n'auraient pu être réparées en temps voulu pour éviter tout risque de chute, par des panneaux ou de la peinture sur le sol ;
 - Placer des protections (bottes de paille par exemple) aux endroits dangereux : poteaux en sortie de virage, obstacle débordant sur la chaussée, etc...
 - Placer des signaleurs en nombre suffisant. Prendre l'avis des services locaux de la Gendarmerie .

5.4. Signaleurs

Tous les postes occupés par des signaleurs (ou des Gendarmes) doivent être identifiés clairement et répertoriés sur un plan général.

Chaque matin de compétition, les signaleurs doivent être rassemblés pour la distribution du matériel de signalisation (brassard, chasuble, panneau K10 et copie de l'arrêt).

Pendant la compétition, prévoir un service de ravitaillement.

5.5. Catégories d'âges

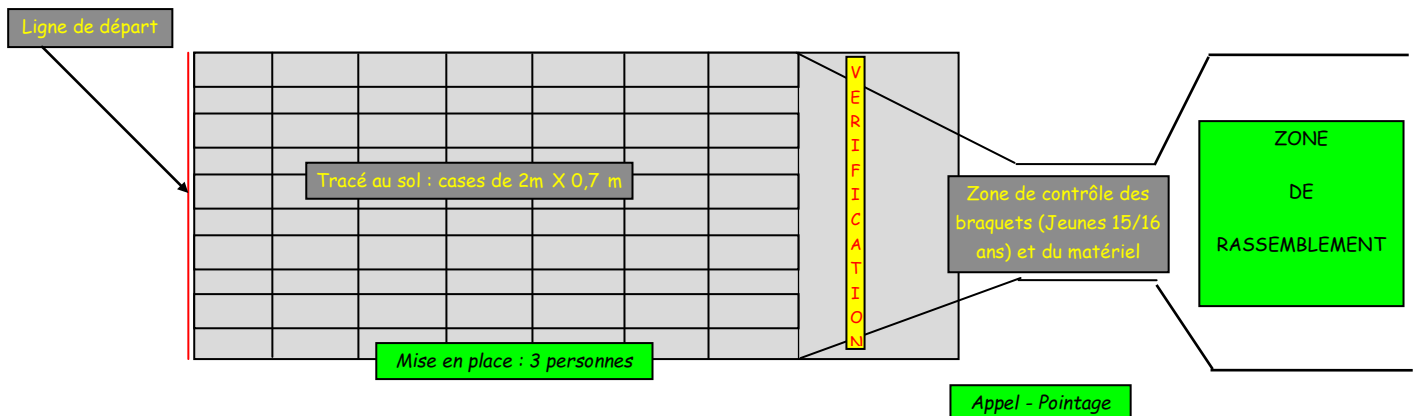
Ce sont celles en vigueur pour l'année en cours (cf site internet www.uolep-cyclisme.org)

- Jeunes Masculins 13/14 ans

- Jeunes Masculins 15/16 ans
- Jeunes Masculins 17/18 ans
- Adultes Masculins 19/29 ans
- Adultes Masculins 30/39 ans
- Adultes Masculins 40/49 ans
- Adultes Masculins 50 ans et plus
- Adultes Féminines 17/29 ans
- Adultes Féminines 30/39 ans
- Adultes Féminines 40 ans et plus

5.6. La zone de départ (extérieur du circuit)

Un lieu de rassemblement des partants (zone d'appel) doit être prévu à côté du parcours à la hauteur de la ligne de départ. Une grille tracée sur le sol permet la mise en place des concurrents.



Vérifications : casque à coque rigide - bicyclette conforme aux normes UCI- chaque dossard devra être accroché par 4 épingles - braquet (pour les jeunes 15/16 ans : 7,01 m) - maillot .

les participants doivent porter le maillot de leur comité départemental. Si celui-ci n'existe pas, ils porteront, le maillot de leur association. Les combinaisons ou maillots distinctifs (champions UFOLEP départementaux, régionaux, ou tenues publicitaires et maillots de groupes professionnels) sont interdits.

Les concurrents sont placés au fur et à mesure, et en suivant, dans la case qui leur est dévolue. Tout absent à l'appel de son dossard, est rappelé après lecture de la liste entière des partants. Le retardataire est placé derrière le peloton.

5.7. Ordre d'appel des concurrents

- Dans chaque catégorie, les concurrents sont appelés pour se rendre sur la grille de départ dans l'ordre des dossards;
- Dans chaque catégorie, chaque comité départemental inscrit ses sélectionnés dans un ordre préférentiel: 1, puis 2, puis 3,... ainsi de suite jusqu'à la fin de la sélection; l'attribution des dossards s'effectue de la façon suivante:
 - Le vainqueur de l'année précédente (s'il est toujours dans la catégorie), prend le numéro 1.

- Le 1^{er} de la sélection du département organisateur prend le n° 2
- Puis le 1^{er} de la première délégation engagée, puis le premier de la seconde délégation engagée, puis le premier de la troisième délégation engagée,....., puis le second de la première délégation engagée, puis le second de la 2^{ème} délégation,... et ainsi de suite, jusqu'à épuisement des engagements. (ordre des délégations en fonction de l'ordre d'arrivée des fichiers internet).

5.8. Les remplaçants

SEULS, les remplaçants inscrits sur les bordereaux d'engagement et qui suppléent un titulaire défaillant prendront le départ

5.9. Le podium technique

- Il devra être totalement séparé du podium « animation » et devra être tenu « à l'écart » des hauts parleurs de l'animation.
- Deux équipes de commissaires devront se relayer. Chacune d'elle devra assumer diverses tâches :
 - Appels des concurrents et mise en grille
 - Commissaires mobiles en motos ou en voitures
 - pointage des concurrents à chaque tour en relevant particulièrement les lâchés.
 - analyse des pelotons au fur et à mesure de l'avancement de la course,
 - appel de l'arrivée.
 - Chronométrage : temps du 1^{er} et écarts
 - établissement du classement définitif.

Chaque équipe, à son tour, se charge d'une course.

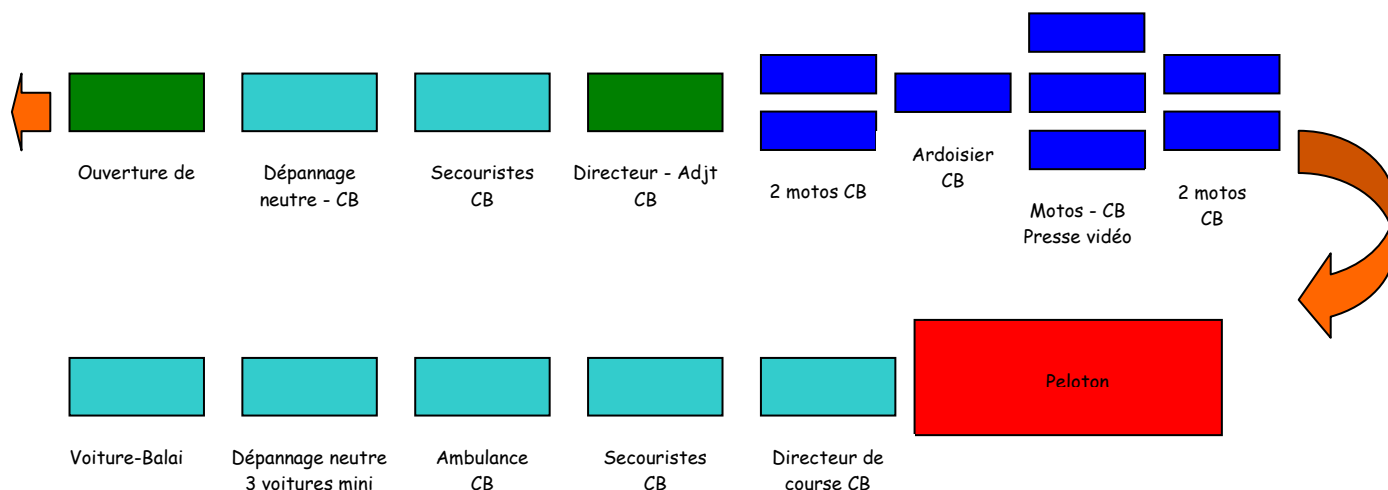
- **NOTA : Il serait souhaitable que le Comité organisateur envoie plusieurs de ses dirigeants au stage de Commissaires nationaux avant l'organisation de la compétition.**
- Une salle à proximité de la ligne d'arrivée sera prévue pour le photocopieur et l'ordinateur (vérifier le nombre de prises de courant). Chaque équipe de commissaires pourra s'y retirer pour établir le classement définitif.
- Une nacelle devra être prévue à proximité immédiate de la ligne d'arrivée pour permettre de filmer l'arrivée à l'aide d'une caméra vidéo.

5.10. Les véhicules techniques

- Véhicules ouvreurs (véhicules publicitaires - Police ou Gendarmerie)
- Une moto « ardoisier » pour l'information des échappés et du peloton ;
- Dépannage neutre (obligatoire): Ce véhicule pourra s'intercaler derrière une échappée dès lors que son avance sera de 30 secondes. Si l'avance devenait inférieure à 30 secondes, ce véhicule repasserait devant les coureurs échappés.
- Moto commissaire (officiel CNS)
- Directeur de course adjoint : (obligatoire) : dernier véhicule devant le premier coureur. Dans ce véhicule, un commissaire est plus particulièrement chargé de relever le dossard des concurrents doublés. Il relève également le dossard des concurrents vus arrêtés sur le bord de la route. Dès l'arrivée, il communique ses documents au podium, au commissaire chargé de l'arrivée. Il passe derrière les échappés dès que l'avance de ceux-ci sur le peloton ou le groupe de "chasse" est suffisant (environ 30s).

- Directeur de course (obligatoire) : ce véhicule se trouve juste derrière le peloton. Dans ce véhicule, un commissaire relève le dossard de tous les coureurs « lâchés » ou qui réintègrent le peloton.
- Plusieurs motos « sécurité » qui seront chargées d'accompagner et protéger les groupes de concurrents attardés.
- Une ambulance (obligatoire) prendra place derrière le directeur de course, derrière le peloton principal. Un second véhicule de secours devra se trouver à proximité de la ligne d'arrivée et devra intervenir si le premier véhicule part vers un établissement hospitalier. Une 2^e ambulance ou voiture sanitaire (secouristes) pourra assurer les premiers secours en cas de chute des échappés. Elle sera devant le peloton au départ de la course et derrière la voiture du directeur adjoint dès qu'une échappée prend corps.
- Dépannage (obligatoire) : trois véhicules porteurs de roues (fournies par le Comité départemental organisateur) suivent et dépannent les cyclistes victimes de crevaisons. Les roues sont marquées et le dossard du coureur dépanné est chaque fois relevé. La roue prêtée est rendue, dès la ligne d'arrivée franchie, à un endroit défini.
- La voiture balai (obligatoire) doit impérativement suivre le dernier concurrent. Après l'arrivée, il lui appartient de refaire un tour pour s'assurer que tous les concurrents ont bien rejoint la ligne.
- Il est également souhaitable de prévoir plusieurs autres motos qui pourront transporter :
 - ◇ un commissaire itinérant;
 - ◇ un speaker ;
 - ◇ un photographe ;
 - ◇ un cameraman vidéo (organisation) ;
 - ◇ un journaliste (FR3 par exemple).

5.11. Structure de la caravane technique



5.12. Zone d'arrivée

La ligne d'arrivée sera placée soit à plat, soit en montée, mais dans chaque cas au bout d'une ligne droite de 300 mètres au moins.

5.13. Podium protocolaire d'arrivée

Il est prévu pour la remise du maillot provisoire de Champion. Du fait de la foule qui vient autour de ce podium, il faut prévoir que la remise du maillot ne gêne en aucun cas, le passage des concurrents qui en terminent.

Il peut servir également d'emplacement de sonorisation pour le Speaker.

5.14. Aide et assistance aux concurrents

Chaque concurrent doit prendre le départ, muni du matériel pour réparer et rentrer sans aide ni assistance.

Les changements de roues et de machines sont strictement interdits.

5.15. Réseau d'information

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'information, un réseau de transmission doit être mis en place en CB ou VHF. Il est impératif que des règles strictes soient préalablement établies : la liste des postes qui peuvent intervenir, la liste de ceux qui sont placés en simple écoute avec possibilité d'intervention seulement en cas de danger.

5.16. Commissaires de course

Des contrôles de passage peuvent être établis sur le parcours. Le Collège des Commissaires vérifie tout où partie des pointages ainsi réalisés.

6. Dossier à envoyer aux départements

Six mois avant le championnat, la CNS envoie un dossier type dont le contenu doit être impérativement respecté.

Le Comité d'Organisation y ajoute :

- Le circuit (plan – profil – longueur)
- Situation géographique, plan d'accès.
- Nom des Officiels locaux : juges à l'arrivée, chronométreurs, speakers, médecins ...
- Les possibilités d'hébergement et de restauration.

Le programme officiel reprendra la plupart de ces renseignements et affichera la publicité de tous les partenaires de la manifestation. il pourra comporter la liste des engagés de chaque catégorie.

7. Les engagements

Rappel : le montant de l'engagement et la méthode de recouvrement sont fixés par la Commission nationale des Finances et publiés dans le fascicule « Règlement généraux et financiers des épreuves nationales » de la saison.

Le nombre maximum de participants et d'indemnisés, est fixé chaque année par le Comité Directeur national.

Pour le championnat national UFOLEP sur route : 800 participants.

Nombre d'engagés :

Jeunes masculins 13/14 ans , Jeunes masculins 15/16 ans, Adultes masculins 17/18 ans , Féminines 17/29 ans , Féminines 30/39 ans , Féminines 40 ans et plus :

10 engagés + 1 remplaçant

Adultes masculins 19/29 ans , 30/39 ans, 40/49 ans, 50 ans et plus :

5 engagés + 1 remplaçant

Le nombre de participants d'un département varie largement suivant l'implantation et l'éloignement de la compétition.

Si le nombre d'engagés dépasse le maximum autorisé, il sera indispensable de ramener le nombre de qualifiés par catégorie et par comité de 10 à 8 pour les jeunes et les féminines et de 5 à 4 pour les adultes masculins. Le trop perçu sur le montant des engagements sera remboursé.

Attention !

Le nombre de partants dans chaque catégorie ne devra pas dépasser 200

8. L'accueil

Prévoir une permanence d'accueil bien signalée (accès fléché, local de minimum 50m² avec électricité, photocopieur et petit matériels de bureau)

Prévoir x postes de travail pour attribuer les plaques, en fonction du nombre d'engagés : Départements de 1 à... ; de ... à ... etc...

Le Comité d'Organisation est chargé : de la remise des souvenirs

Le contrôle des licences et cartes Compétiteur est géré par la CNS.

Les coordonnées suivantes devront être affichées d'une façon visible :

- Les médecins de service,
- L'hôpital le plus proche,
- Les services d'urgences (SAMU, Pompiers, ambulances)

Il serait également intéressant de posséder les coordonnées d'un vélociste ouvert pendant ce week-end.

Il est souhaitable, qu'au titre de la convivialité, un petit souvenir soit remis à chaque participant en même temps que les dossards et les diverses documentations sur le Département et la Région.

9. Vérifications licences et cartes

Faite par la Commission nationale :

La vérification des licences sera faite de façon stricte :

- Licence homologuée depuis au moins 8 jours avant la 1^e phase qualificative départementale.
- Participation des cycloportifs doublement licenciés (UFOLEP et FFC) : cette possibilité est réservée aux seuls licenciés des séries départementales FFC et à condition que les deux licences soient obtenues au titre de la même association. (sauf dérogation)
- Attention : les Jeunes de 14 ans 16 ans et les Adultes Masculins de 18 ans, doubles licenciés, participent aux compétitions officielles UFOLEP dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.
- Tout participant qui bénéficie d'un surclassement médical, doit fournir lors de son inscription, la copie de son certificat médical de surclassement ou en cas de surclassement exceptionnel l'accusé de réception signé du Médecin Fédéral National

Les dossards sont fournis par la CNS

Chaque concurrent doit être muni de 1 dossard, fixé au-dessus des poches : ceci facilite la lecture au passage des concurrents et la prise vidéo correcte.

Les dossards seront fixés, par 4 épingles.

Il est interdit de rogner la taille des dossards, de les plier.

ATTENTION : tous les dossards devront être remis à une seule personne, le responsable de la délégation clairement identifié par le département d'origine.

10. Contrôle des vélos

Dans la zone d'accueil, le contrôle technique permet aux commissaires de procéder à une inspection des vélos. Tous les VTT présentés au contrôle, doivent être exempts de tous marquages et d'objets divers qui ne correspondent pas à la composition général d'un VTT.

Les pièces suivantes seront contrôlées :

Cadre (il doit être spécifique à un VTT)

Roue avant et arrière d'un diamètre de 26 pouces et d'une section (largeur) minimum de 1,75 pouces

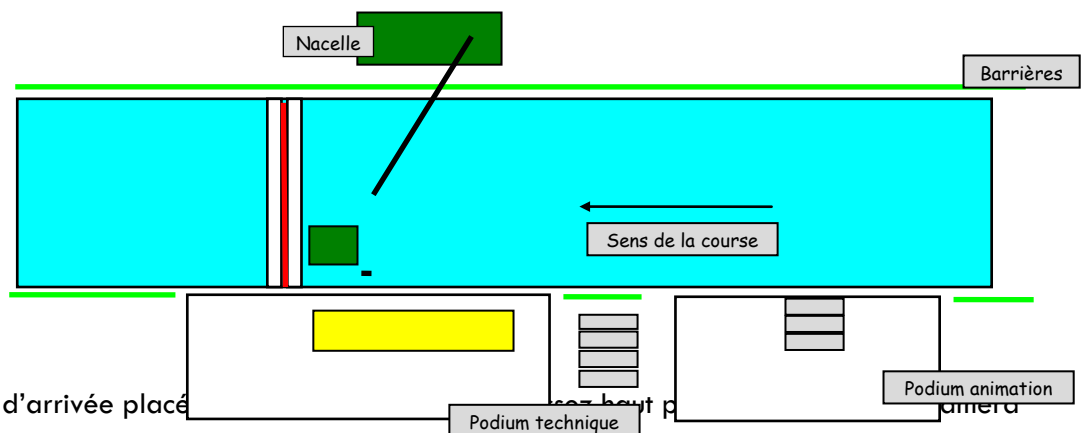
La largeur des guidons doit être inférieure à 62 cm et ses embouts saillants doivent être bouchés

ATTENTION tout pilotes qui possédera un VTT qui ne rentrera pas dans ces données sera positionné en dernière ligne pour mise à la norme et si avant le départ cela n'est pas réalisé il sera disqualifié.

11. Infrastructures

La nacelle doit pouvoir porter deux personnes et venir se placer juste au-dessus de la ligne d'arrivée.

Podium couvert, de 8 mètres de longueur, avec tables et chaises (3/4 du podium en amont de la ligne d'arrivée)



- Banderole d'arrivée placée au-dessus de la ligne d'arrivée.
- Barrières : au minimum 50 mètres avant la ligne et 100 mètres après, de chaque côté de la chaussée.
- Il est indispensable de choisir un site qui n'oblige pas les concurrents à « remonter » la ligne après leur arrivée.
- Présence d'un service d'ordre, sur la ligne, d'au moins deux personnes : interdiction à tout concurrent qui a terminé, de franchir la ligne en sens inverse.

- Remarque : Les buvettes ou attractions doivent être implantées de manière à être suffisamment accessibles et à ne pas perturber le bon déroulement des épreuves.

1 2. Réception protocolaire par la Mairie

A cette occasion, le Président National de l'UFOLEP ou son représentant, remettra au Maire de la Commune un souvenir. Prennent la parole, le Président du Comité départemental UFOLEP, l' élu du Comité Directeur National UFOLEP et le Maire. (le lieu : salle de réception de la Mairie ou d'un bâtiment officiel Communal, salle minimum 80 m²)

1 3. Hébergement des officiels

Est « officiel », les Officiels Nationaux et toute personne désignée, licenciée ou non à l'UFOLEP, qui assume pendant les championnats une tâche indispensable au bon déroulement de la manifestation.

Une indemnisation de l'hébergement des officiels est prévue par la Commission Nationale des Finances dans le cadre d'une enveloppe définie au budget de la Commission nationale:

Parmi ces officiels, figurent les membres de la CNS ainsi que les Commissaires Nationaux présents sur l'épreuve et dont la liste est communiquée en temps opportun. Ils seront pris en charge selon les critères définis par la circulaire financière nationale de la saison en cours.

1 4. Sécurité

Prévoir des secours suivant la législation en vigueur secouristes (Croix-Rouge, Croix Blanche ou Protection Civile...) l'une, à poste fixe dans la zone d'arrivée, l'autre itinérante. Le cas échéant en prévoir d'autres aux endroits particulièrement dangereux du circuit ou aux points d'accès faciles.

Prévoir deux ambulances dont une stationnée sur le site de départ, prête à intervenir.

Présence obligatoire d'un médecin suivant législation en vigueur

1 5. Confort, hygiène, propreté

- Prévoir de nombreuses bouteilles d'eau, s'il fait chaud.
- Prévoir, dans la mesure du possible, une boisson qui sera remise à chaque coureur à l'arrivée.
- Penser au ravitaillement en boissons et nourriture de toutes les personnes travaillant à l'organisation de la manifestation.
- Prévoir des douches pour les concurrents
- Prévoir en nombre suffisant, des « toilettes » et des toilettes pour (handicapés) près de la ligne de départ et près de la ligne d'arrivée, pour les coureurs mais aussi les spectateurs.
- Installer des poubelles sur les lieux prévisibles de passage et de regroupement de la foule.
- Être en respect de l'environnement prendre en compte l'ensemble des objectifs de développement durable proposé par la Fédération, être une manifestation éco-citoyenne.

1 6. Contrôles médicaux

Les contrôles médicaux peuvent intervenir sur une ou plusieurs catégories. Ils sont assurés par un médecin préleveur mandaté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou l'une de ses Directions régionales. Il appartient à l'organisateur de mettre à disposition un local comportant une pièce d'attente avec chaises, un secrétariat avec table et chaises et enfin des toilettes, à proximité de la ligne d'arrivée pour

permettre le bon déroulement du contrôle, il doit être visible des compétiteurs (dans un rayon de 100 m), s'il est plus éloigné, son accès devra être fléché avec soin.

Il faudra prévoir des bouteilles d'eau minérale destinées à la consommation des sportifs contrôlés.

Un délégué fédéral sera désigné par la CNS pour assister le médecin et favoriser le contact entre les sportifs et le corps médical.

Des "escortes" (un par contrôlé, une par contrôlée) seront appelés pour rester auprès des personnes jusqu'à la fin du contrôle.

C'est le médecin qui a l'entière responsabilité de l'opération.

17. Remise des récompenses

C'est le moment privilégié pour le Comité départemental de mettre en valeur son organisation et son travail vis à vis des élus de sa Commune, son Département, sa Région. C'est donc un moment qu'il faut soigner tout particulièrement.

La difficulté réside dans la longueur de la cérémonie. Il faut trouver un moyen terme qui permet aux représentants de l'UFOLEP et aux élus locaux de s'exprimer et aux sportifs de ne pas attendre trop longtemps.

S'expriment à la tribune : les élus locaux (Maire(s), Conseillers Généraux et/ou Régionaux, Députés), le président du Comité départemental UFOLEP, le Responsable de la CNS, l' élu du Comité Directeur national.

La partie de la cérémonie protocolaire dédiée à la lecture des palmarès est gérée par le responsable de la CNS.

Le tableau général des récompenses est joint en annexe.

Dans chaque catégorie :

- au premier : maillot - breloque d'or - coupe
- au second : breloque d'argent - coupe
- au troisième : breloque de bronze - coupe
 - A la première équipe : coupe - 3 breloques d'or
 - A la seconde : 3 breloques d'argent - coupe (facultative)
 - A la troisième : 3 breloques de bronze - coupe (facultative).
 - Pour le Trophée inter comités :
 - A la première équipe : Coupe - 5 breloques d'or
 - A la seconde : 5 breloques d'argent - coupe (facultative) – fanion.
 - A la troisième : 5 breloques de bronze - coupe (facultative).

18. Indemnisations prévues

- Aide pour l'achat des coupes et trophées (uniquement pour les classements par équipes)
- Hébergement des officiels
- Frais de secourisme.
- Achat du cadeau offert au Maire de la commune d'accueil

- Il appartient au Comité organisateur de faire parvenir au responsable de la CNS, la copie des factures originales et une facture récapitulative établie à l'ordre de l'UFOLEP. Le montant de chaque indemnisation ne pourra dépasser les sommes prévues au budget de la CNS.
- Les sommes exactes seront précisées lors de la signature du cahier des charges.

19- Rôle de la Commission nationale :

Avant la manifestation :

- Donner accusé de réception au Comité départemental candidat ;
- Choisir entre les projets et attribuer la compétition à un Comité ;
- Rencontrer le Comité auquel a été attribuée la compétition pour
conseiller l'équipe organisatrice
préparer le cahier des charges national
fournir le logiciel de traitement informatique de la manifestation

C'est la CNS qui gère la gestion complète des résultats (vidéos d'arrivées, classements informatiques)

Fournir le dossier type qui sera envoyé aux Comités départementaux

Vérifier la qualification des engagés ;

Apporter les maillots de champion national.

1. Pendant l'accueil des délégations :

Contrôler licences et cartes cycloport.

Constituer une ressource pour les litiges qui pourraient survenir ;

Vérifier la bonne mise en place des différentes structures ;

2. Pendant le déroulement des différentes épreuves :

Procéder à l'appel des concurrents.

Garantir la bonne gestion de chaque épreuve en participant aux différentes tâches dans chacune des équipes .

Participer à la préparation de la cérémonie protocolaire.

TABLEAU DES RÉCOMPENSES

Championnat national UFOLEP						
Catégories	Breloques			Maillots		
	Or	Argent	Bronze			
Compétition individuelle						
Jeunes M 13/14 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Jeunes M 15/16 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Adultes M 17/18 ans	1	1	1	1		
Adultes M 19/29 ans	1	1	1	1		
Adultes M 30/39 ans	1	1	1	1		
Adultes M 40/49 ans	1	1	1	1		
Adultes M 50/59ans	1	1	1	1		
Adultes M 60 ans et plus	1	1	1	1		
Jeunes F 13/14 ans	1	1	1	1		
Jeunes F 15/16 ans	1	1	1	1		
Adultes F 17/29 ans	1	1	1	1		
Adultes F 30/39 ans	1	1	1	1		
Adultes F 40 ans et plus	1	1	1	1		
S/Total	15	15	15	15		Coupes
Compétition par équipes:						
Jeunes M et F 13/14 ans	3	3	3		3	
Jeunes M et F 15/16 ans	3	3	3		3	
Adultes M 17/18 ans	3	3	3		3	
Adultes M 19/29 ans	3	3	3		3	
Adultes M 30/39 ans	3	3	3		3	
Adultes M 40/49 ans	3	3	3		3	
Adultes M 50/59 ans	3	3	3		3	
Adultes M 60 ans et plus	3	3	3		3	
Adultes F 17/40 ans et +	3	3	3		3	
INTER COMITES	5	5	5		3	
Total :	47	47	47		30	

Le règlement sportif national de l'Ufolep stipule que seuls les classements par équipe sont dotés de coupes (cf cahier des charges financiers des manifestations).

Si l'organisateur souhaite récompenser par des coupes les classements individuels, elles sont à sa charge.